

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Département des Côtes d'Armor
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé au siège de Guingamp Paimpol Agglomération – 11 rue de la trinité à Guingamp - sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

Etaient présents les administrateurs suivants :

GUILLOU Claudine - PRIGENT Marie-Yannick - PARISCOAT Dominique - PRIGENT Christian - LE MOIGNE Jean-Paul - BOUILLOT Lise - LE GOFF Yannick - COCGUEN Marie-Jo - LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Guy - ROBERT Didier - ALLAIN Catherine - CROISSANT Guy - LE BLEVENNEC Gilbert - VILLECROZE Philippe - GAYIC Jeannine - GEORGELIN Dominique.

Administrateurs excusés :

GODFROY Brigitte - LUCAS Emmanuelle - GENETAY Stéphanie - LE MARREC François - LE BIANIC Yvon - FRANCOIS Lucien - THOMAS Joseph - HAMON Maryannick

Administrateurs absents :

BERNARD Cinderella - LARVOR Yannick - LENOEL Annie - POMARES Juan - ROUILLE Françoise - LE MARECHAL Loïc - LECOEUR Serge.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien FRANCOIS ayant donné pouvoir à Madame Claudine GUILLOU

En exercice : **32**
Présents : **17**
Absents : **15**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **19 février 2020**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 13-02-2020	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION EHPAD « LES MAGNOLIAS DE PONTRIEUX » VACANCE DE POSTE – RESPONSABLE HEBERGEMENT
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-4-1 et L1512-33,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, et Rédacteurs,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 avec effet au 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et Agents de Maîtrise,

Un agent de la filière technique occupait le poste de responsable hébergement au sein de l'EHPAD. Actuellement en absence maladie, le poste est inoccupé depuis près de 2 ans.

La Directrice de l'EHPAD a pallié provisoirement à cette absence, mais il convient aujourd'hui de recruter un agent contractuel dans l'attente de la vacance définitive du poste.

La Présidente demande l'autorisation de procéder à la vacance de poste et de procéder aux opérations de recrutement d'un agent contractuel, dans l'attente de la vacance définitive.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

AUTORISE la Présidente par délégation à,

- Procéder à la vacance de poste.
- Procéder aux opérations de recrutement.

Pour extrait conforme,
La Présidente par délégation,
Claudine GUILLOU

Acte rendu exécutoire après envoi
En Sous-Préfecture de Guingamp,
Le 9/03/2020
Et publication du 9/03/2020

